

<https://fenvac.com/joola-les-recours-rejetes-en>



Joola : les recours rejetés en France sont une "bonne nouvelle", selon des victimes

- Revue de presse -

Publication date: mercredi 21 novembre 2012

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Un Collectif de victimes au Sénégal du naufrage du ferry sénégalais Le Joola, qui a fait près de 1.900 morts en 2002, a salué comme "une bonne nouvelle" le rejet mardi par la Cour de cassation française des recours de six responsables sénégalais contestant l'enquête ouverte en France.

"C'est une bonne nouvelle. Nous soutenons toute action de justice visant à faire la lumière (sur le naufrage) et déterminer les responsabilités", a affirmé à l'AFP Nassardine Aïdara, coordonnateur du "Comité d'initiative pour l'érection d'un mémorial-musée Le Joola".

Ce Comité regroupe quatre associations de familles des victimes sénégalaises et françaises, mais aussi d'autres organisations de la société civile et des "bonnes volontés".

"Nous encourageons le gouvernement (sénégalais) à rouvrir le dossier et à soutenir l'action menée en France. Nous envisageons de porter plainte contre X. Il faut que les responsables du naufrage soient un jour jugés", a ajouté M. Aïdara.

La justice sénégalaise a classé le dossier du Joola en 2003 en concluant à la seule responsabilité du commandant de bord disparu dans le naufrage.

Mais la justice française a ouvert en avril de la même année une enquête dans le cadre d'une information judiciaire pour, notamment, homicides involontaires et défaut d'assistance à personnes en danger. Vingt-deux Français sont morts dans le naufrage.

Visés par des mandats d'arrêt internationaux, six des sept responsables sénégalais de l'époque, civils et militaires, qui contestaient l'enquête en France sur ce naufrage, ont vu leurs demandes rejetées mardi par la Cour de cassation française.

Cette dernière a déclaré irrecevable les pourvois formés par les dignitaires sénégalais au motif qu'ils ne "sont pas parties" à la procédure, en ce sens qu'ils ne se sont pas présentés devant la justice française et restent recherchés.

Quant au pourvoi de Gomis Diedhiou, qui était en service au ministère sénégalais de l'Economie maritime et qui est le seul à avoir été interpellé et mis en examen (inculpé), il a été rejeté par la Cour de cassation car il n'a pas respecté le délai de six mois après sa mise en examen, intervenue le 12 octobre 2010, pour contester la procédure.

En 2008, un juge français avait délivré neuf mandats d'arrêt internationaux. La justice a annulé ceux qui visaient l'ex-Premier ministre sénégalais, Mme Mame Madior Boye, et l'ex-ministre des Forces armées, Youba Sambou.

Le Joola avait chaviré au large de la Gambie le 26 septembre 2002, alors qu'il reliait Ziguinchor (sud du Sénégal) à Dakar. La catastrophe avait fait 1.863 morts et disparus selon le bilan officiel, plus de 2.000 selon les associations de familles de victimes, soit davantage que le naufrage du Titanic (1.500 morts). Seules 64 personnes avaient survécu.

AFP - 21 novembre 2012
